

DELIBERATION N° 139-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mai 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain MENDEZ.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
BLANC André	GONNORD Franck	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
SIMONNET Martine	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MORA Serge
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	
PASSELANDE Richard	TAVERNA Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), PONTIER Joël (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc), BALME Eric (pouvoir à GARNIER Jean-Luc), GRAND Florence (pouvoir à CHARLES Christian).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 46

Nombre de pouvoirs : 08

Nombre de délégués votants : 54

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE GDS POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Compte tenu du risque de colonisation de l'Isère par le frelon asiatique apparu en 2016 dans le sud du département, et afin de prévenir les conséquences que sa présence croissante fait peser sur l'apiculture, la biodiversité, l'environnement et la santé publique, il est nécessaire de mener une lutte active pour limiter son expansion. Il est également important d'informer les populations sur les procédures de signalement et les mesures de prudence en présence d'un nid de frelons asiatiques.

La lutte contre la prolifération du frelon asiatique en Isère pour protéger la population et l'apiculture passe par différentes actions :

- Piégeage de printemps des fondatrices : de février à mai
- Recherche et destruction des nids primaires : d'avril à juin
- Signalement et destruction des nids secondaires : de juillet à octobre

Pour rappel, le nombre de nids secondaires détruits sur le département de l'Isère était d'environ 400 nids en 2021, 900 nids en 2022, 1 600 nids en 2023 et 2 000 nids en 2024. Un nid peut abriter 500 futures fondatrices, chacune pouvant potentiellement construire un nouveau nid en année n+1. Un nid non détruit est donc l'assurance de plusieurs nouveaux nids dans le voisinage l'année suivante.

Depuis 2022, la Communauté de Communes de la Matheysine intervient dans la lutte contre le frelon asiatique en conventionnant avec le GDS. Madame la Présidente présente les chiffres correspondant au territoire pour 2024 :

Communes	Nombre de Nid
La Motte-d'Aveillans	3
Monteynard	1
Pierre-Châtel	1
Valjouffrey	1
Total général	6

Aussi, il est proposé de signer une nouvelle convention avec le GDS, plafonnée à 1 000 € pour la CC Matheysine, qui permettra en co-financement des aides du Département de l'Isère (50%) de faire face à ce front de colonisation, participation calibrée pour le traitement d'environ 10 nids. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le partenariat avec le GDS et le Département de l'Isère selon les termes de la convention tripartite ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention, ses annexes le cas échéant, et tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 26 mai 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT

